



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
19 JUILLET 2022

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
- 4. Parole au maire et correspondance**
 - 4.1 Parole au maire
 - 4.2 Correspondance
- 5. Période de questions des citoyens**
- 6. Greffe et affaires juridiques**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2022 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022
- 7. Ressources humaines**
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
- 8. Finances – trésorerie**
 - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
 - 8.2 État des comptes
 - 8.3 Rapport financier détaillé au 30 juin 2022
 - 8.4 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
 - 8.5 Achat de chlore et de soude caustique pour l'usine d'eau potable
 - 8.6 Amendement de la résolution numéro 2021-08-198 concernant l'octroi du mandat de vérification pour l'exercice financier 2021 à Raymond Chabot Grant Thornton
 - 8.7 Facture à payer pour les recherches de la fuite sur le réseau d'aqueduc
 - 8.8 Programmation de Dimanches en Musique et du budget pour 2022
 - 8.9 Autorisation d'ouverture d'un compte Avantage avec Desjardins pour les mesures d'urgence
 - 8.10 Achat de tables de pique-nique
- 9. Sécurité civile et sécurité incendie**
 - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie
 - 9.2 Don d'un fauteuil d'évacuation au service d'incendie de Montebello
- 10. Travaux publics**
 - 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics
 - 10.2 Demande de réduction de vitesse sur une partie de la route 148 au ministère des Transports du Québec (MTQ)
 - 10.3 Offre de service de Levaque Électrique inc. pour les services électriques 2022
- 11. Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 11.2 Nomination des membres du comité de démolition
 - 11.3 Autorisation d'installer l'affiche du Marché de la gare sur le lot 5361835



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
19 JUILLET 2022

12. Communication, développement et vie communautaire

- 12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire
- 12.2 Autorisation de signature de l'avenant à la convention de l'aide financière de Tourisme Québec et de Tourisme Outaouais pour la réfection des quais de la marina

13. Avis de motion et règlements

- 13.1 Adoption du règlement numéro 914-2022 relatif à la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaires remplaçant le règlement numéro 914-2018
- 13.2 Avis de motion du projet de règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01
- 13.3 Projet de règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01

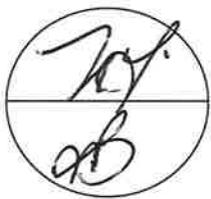
14. Affaires diverses

- 14.1 Appui à la Municipalité de Ripon concernant le défi des pissenlits pour protéger les pollinisateurs
- 14.2 Partenariat avec le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau dans le cadre des Journées de la culture 2022

15. Période de questions des citoyens

16. Période de questions et communications des membres du Conseil municipal

17. Levée de la séance



SÉANCE
ORDINAIRE
19 JUILLET 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **19 juillet 2022, à 19 h 00**, à la salle du conseil sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello, à laquelle sont présents Madame la conseillère Jéssabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau et Benoit Millette.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Monsieur le conseiller Dominique Primeau a motivé son absence.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire dépose l'ordre du jour.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande s'il y a des ajouts.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

Aucun sujet

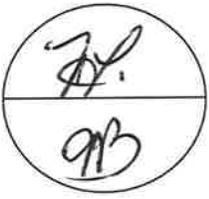
4. Parole au maire et correspondance

4.1 Parole au maire

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, procède à l'allocation du mot de la mairesse :

- **Mot de bienvenue**

2022-07-188



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, souhaite la bienvenue aux membres présents et aux citoyens.

4.2 Correspondance

- Fédération des Villages-relais du Québec – Suivi de l'assemblée générale annuelle et remise des prix Inspiration
- FADOQ Région Outaouais – Lettre de remerciements de présence au cocktail dînatoire et invitation au premier salon distinction 50+

5. Période de questions des citoyens

Questions :

- Il a été question du coût des quais de la marina

6. Greffe et affaires juridiques

2022-07-189

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2022 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2022 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022 sont déposés lors de la présente séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2022 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Ressources humaines

Aucun sujet

8. Finances – trésorerie

2022-07-190

8.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juin 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéros 870 à 873 et 881 à 918 au montant de 45 306,54 \$, les dépôts directs numéros 338 à 354 au montant de 60 655,95 \$ et les chèques numéros 6968 à 7020 au montant de 100 125,27 \$ du mois de juin 2022 totalisant un montant de 206 087,76 \$;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 30 juin 2022

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 30 juin 2022. Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier dépose un état de la situation financière détaillé au 30 juin 2022.

2022-07-191

8.4 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire adhérer à l'Union des municipalités du Québec afin de profiter des avantages suivants : une représentation municipale forte et efficace, de l'information pertinente et fiable, d'un vaste réseau de membres et des produits et services adaptés et à valeur ajoutée.

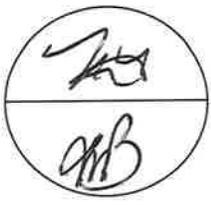
Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 535,40 \$, taxes en sus, pour l'adhésion de la Municipalité à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

2022-07-192

8.5 Achat de chlore et de soude caustique pour l'usine d'eau potable

CONSIDÉRANT la difficulté à s'approvisionner en chlore et soude caustique pour l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible de prévoir la durée de cette perturbation dans la chaîne d'approvisionnement pour le moment;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de s'assurer de ne pas manquer de ces produits pour assurer le bon fonctionnement de l'usine d'eau potable.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

D'APPROUVER qu'un montant n'excédant pas 24 500 \$, taxes incluses, soit alloué pour l'achat de chlore et soude caustique par année.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-07-193

8.6 Amendement de la résolution numéro 2021-08-198 concernant l'octroi du mandat de vérification pour l'exercice financier 2021 à Raymond Chabot Grant Thornton

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-08-198 concernant l'octroi du mandat de vérification pour l'exercice financier 2021 à Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 15 750 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait accepté, par cette résolution, les travaux connexes à l'audit pour un montant de 15 000 \$, taxes en sus, ainsi que les travaux d'audit de conformité et/ou connexes pour un montant de 750 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'offre prévoyait également un montant supplémentaire (au besoin) de 2 500 \$, taxes en sus, pour d'autres travaux ou consultation technique (assistance à la préparation du dossier de fin d'année et la mise à niveau de la comptabilité de fin d'exercice pouvant survenir);

CONSIDÉRANT QUE ces services supplémentaires n'avaient pas été retenus initialement;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire d'obtenir ces services supplémentaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, ou la greffière-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, à procéder au paiement complet de la facture numéro 2569522 pour un montant de 20 120,62 \$, incluant les taxes et le montant supplémentaire de 2 500 \$, pour la vérification de l'exercice financier 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-07-194

8.7 Facture à payer pour les recherches de la fuite sur le réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT QU'une fuite est survenue sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs recherches, l'équipe des travaux publics n'est pas parvenue à trouver cette fuite;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire de faire appel à la compagnie Test Tech Inc. afin de trouver ladite fuite rapidement et, ainsi, d'éviter l'écoulement excessive de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la soumission initiale de la compagnie Test Tech Inc. qui était au montant de 3 500 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Test Tech Inc. a dû revenir sur les lieux à plusieurs reprises pour trouver ladite fuite ce qui a engendré des coûts additionnels.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, ou la greffière-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, à procéder au paiement complet de la facture numéro 048075 pour un montant de 7 533,74 \$, taxes incluses, pour la localisation de la fuite sur le réseau d'aqueduc.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-07-195

8.8 Programmation de Dimanches en Musique et du budget pour 2022

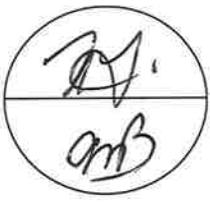
CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé la tenue de concerts sur le parterre de l'église afin d'offrir aux citoyens de Montebello une activité intéressante et une opportunité de se rassembler;

CONSIDÉRANT QUE la formule Concerts – Pique-niques pendant la saison estivale s'avérait propice, permettant aux citoyens d'en profiter sans frais, en apportant leurs nourriture et breuvage;

CONSIDÉRANT QU'aucune dépense additionnelle pour la municipalité n'était nécessaire, cette dernière possédant déjà le(s) chapiteau(x) et aucun temps supplémentaire d'employé n'étant requis;

CONSIDÉRANT QU'il y avait des argents prévus au budget pour des activités communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil favorise les activités à caractère communautaire qui permettent le rassemblement des citoyens;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire également créer l'équilibre entre les activités communautaires et celles à caractère touristique;

CONSIDÉRANT QUE les Dimanches en Musique sont une belle opportunité pour les citoyens et les visiteurs/touristes de se mêler et de se rencontrer;

CONSIDÉRANT QUE les concerts sont donnés par des groupes d'artistes, tous venant de la région, incluant Montebello, tous les dimanches du 3 juillet au 14 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le concert Mixamis, organisé entre autres par des citoyens de Montebello, tenu pour la première fois l'an dernier à la Marina, a choisi de se joindre à la programmation de Dimanches en Musique cette année et fermera la saison le dimanche 14 août.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ACCORDER un montant n'excédant pas 6 000 \$ afin de couvrir les coûts de la rémunération des musiciens, de certains équipements techniques et de la publicité.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, Mario B. Briggs, et/ou à la greffière-trésorière adjointe, Manon Boucher, à effectuer les transferts de fonds ainsi que les paiements nécessaires.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-07-196

8.9 Autorisation d'ouverture d'un compte Avantage avec Desjardins pour les mesures d'urgence

CONSIDÉRANT QU'à la suite des vents destructeurs du 21 mai 2022, il a été nécessaire de décréter les mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire d'effectuer certains achats pour assurer la sécurité de tous et de remédier à la situation;

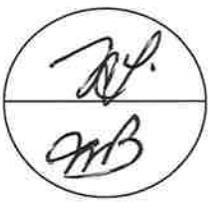
CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'était prévue à cet effet;

CONSIDÉRANT la volonté d'ouvrir un compte Avantage avec Desjardins afin d'y transférer des fonds pour les mesures d'urgence futures.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, ou la greffière-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, à procéder à l'ouverture d'un compte Avantage chez Desjardins, numéro 603700 ET2, pour et au nom de la Municipalité de Montebello et à y transférer 250 000 \$ provenant du compte courant de la Municipalité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-07-197

8.10 Achat de tables de pique-nique

CONSIDÉRANT QU'il y a eu multiples demandes des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil favorise des endroits d'aire de repos pour les citoyens et touristes;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de tables de pique-nique à l'église et à la marina;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) tables seront installées à l'avant de l'église et deux (2) tables à la marina.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé à faire l'achat des cinq (5) tables à pique-nique au montant de 7 283,00 \$, taxes en sus, plus les frais de livraison.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité civile et sécurité incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de juin 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2022-07-198

9.2 Don d'un fauteuil d'évacuation au service d'incendie de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a toujours appuyée le comité organisateur pour l'aide apportée à Mme Rianna Filion;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a voté pour faire un don d'un fauteuil d'évacuation à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ce fauteuil est adapté à descendre ou monter électroniquement dans des escaliers pour personnes à faible capacité physique;

CONSIDÉRANT QUE le comité a jugé bon de remettre ce fauteuil d'évacuation au service d'incendie de Montebello;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE cette action est importante pour les citoyens et la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

RÉSOLU

D'ACCEPTER le don du fauteuil d'évacuation par le comité organisateur remis au service d'incendie de Montebello.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux

Aucun sujet

2022-07-199

10.2 Demande de réduction de vitesse sur une partie de la route 148 au ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen en date du 6 mai 2022 afin qu'une réduction de vitesse soit faite sur une partie de la route 148, du 110 au 122, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la limite de vitesse à 90 km/h dans cette zone, il y a du bruit, surtout lorsque la température se réchauffe, ce qui amène plus de visiteurs et de circulation;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs maisons se trouvent à seulement 50 pieds de la route;

CONSIDÉRANT QUE le bruit de la route est dispersé jusqu'à 200 pieds à l'arrière des maisons.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou le directeur des travaux publics à compléter une demande de réduction de vitesse au ministère des Transports du Québec afin que la vitesse actuelle de 90 km/h soit réduite à 70 km/h.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-07-200

10.3 Offre de service de Levaque Électrique inc. pour services électriques 2022



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin de faire appel au soutien d'un électricien pendant l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter le règlement sur la gestion contractuelle.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'APPROUVER qu'un montant n'excédant pas 24 500 \$, taxes incluses, soit alloué pour les divers travaux électriques pour l'année 2022 effectués par Levaque Électrique inc., et ce, au taux horaire de 98,50 \$/h pour un électricien et de 75,00 \$/heure pour un apprenti.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de juin 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

11.2 Nomination des membres du comité de démolition

CONSIDÉRANT le règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro D-22-01;

CONSIDÉRANT l'article 10 dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit nommer trois (3) membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit également nommer un (1) membre substitut pour remplacer l'un des trois membres lorsque celui-ci ne peut assister à une séance dudit comité;

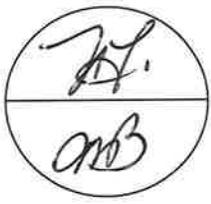
CONSIDÉRANT QUE le Conseil nomme le membre qui aura la charge de président lors des séances dudit comité.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme madame la mairesse, Nicole Laflamme, ainsi que madame la conseillère, Jésabelle Dicaire, et monsieur le conseiller, Dominique Primeau, à titre de membres du comité de démolition;

2022-07-201



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE le conseil municipal nomme André Mathieu à titre de membre substitut dudit comité;

QUE le conseil municipal nomme Nicole Laflamme qui aura la charge de président dudit comité.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-07-202

11.3 Autorisation d'installer l'affiche du Marché de la gare sur le lot 5361835

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-03-076 concernant l'adoption du projet pilote de la station de la gare au parc Chamberland;

CONSIDÉRANT la tenue dudit Marché de la Gare du 25 juin au 9 octobre 2022 inclusivement;

CONSIDÉRANT QU'une affiche fait partie de la planification intégrale de ce projet afin d'informer les visiteurs de la tenue de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE cette affiche sera installée sur le terrain municipal, lot numéro 5361835;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses ont déjà été approuvées et que l'affiche est déjà prête à être installée;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation municipale, article 49-2 : *affichage autorisé sans certificat*; « Les affiches et enseignes suivantes sont autorisées et ne requièrent pas de certificat d'autorisation. Elles doivent cependant respecter les dispositions du précédent paragraphe 1, les marges de recul et distances d'espacement prescrites aux paragraphes 4 et 5 de l'article 48, ainsi que les dispositions suivantes : a) une enseigne ou une affiche émanant de l'autorité publique (fédérale, provinciale, municipale ou scolaire), ou se rapportant à une élection ou une consultation publique, ou prescrite par la loi; ».

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil et le directeur général agréé ont visité le lieu en question.

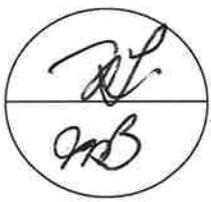
Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

D'APPROUVER l'installation de l'affiche du Marché de la Gare sur le lot numéro 5361835.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello

12. Communication, développement et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire

Aucun sujet

2022-07-203

12.2 Autorisation de signature de l'avenant à la convention de l'aide financière de Tourisme Québec et de Tourisme Outaouais pour la réfection des quais de la marina

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-02-048 concernant l'autorisation de la proposition d'aide financière de Tourisme Québec et de Tourisme Outaouais pour 80 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses pour le projet devaient s'étendre jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont dû être effectués en 2022, engendrant ainsi des dépenses jusqu'au 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité qu'un avenant à la convention soit signée afin de régulariser ce dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, ou la greffière-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous documents nécessaires, dont l'avenant à la convention de l'aide financière afin de modifier la date de fin de projet au 16 juin 2022.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

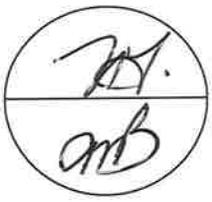
13. Avis de motion et règlements

2022-07-204

13.1 Adoption du règlement numéro 914-2022 relatif à la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaire remplaçant le règlement numéro 914-2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE des changements de postes au sein de la direction ont eu lieu récemment;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 914-2022 relatif à la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaire remplaçant le règlement numéro 914-2018 comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 Avis de motion du projet de règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un avis de motion est donné par monsieur le conseiller André Mathieu, à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, le règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01 sera proposé pour adoption.

Le projet de règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01 est joint à l'avis de motion.

13.3 Projet de règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montebello a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier le règlement sur les dérogations mineures;

2022-07-205



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi 67 du Gouvernement du Québec a été sanctionné le 25 mars 2021 et vise notamment à rendre inadmissibles les demandes de dérogations mineures réalisées notamment dans la rive et le littoral et pour toutes autres normes relatives à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 19 juillet 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01 et que ledit projet fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 9 août 2022 à 18 h 05 au 550, rue Notre-Dame, Montebello.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Affaires diverses

14.1 Appui à la Municipalité de Ripon concernant le défi des pissenlits pour protéger les pollinisateurs

CONSIDÉRANT le mouvement « Défi pissenlits » du mois de mai 2022 et militant pour un mois sans tondeuse afin de protéger les pollinisateurs;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro SQ 21-003 concernant les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec qui définit les « *Mauvaises herbes* » comme suit : *Végétation et résidus de végétation telle que pissenlit, digitale, gazon et tout autre type de végétation du genre sur le sol dépassant 15 cm de hauteur;*

CONSIDÉRANT l'article 14 dudit règlement SQ 21-003 qui stipule entre autres, que « *Constitue une nuisance le fait par un propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble de ne pas entretenir son immeuble ainsi que l'immeuble de la municipalité se situant entre un chemin public et son immeuble de manière à ce que de mauvaises herbes s'y retrouvent* »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-06-197 de la Municipalité de Ripon, par laquelle elle s'adresse au *Comité sur la biodiversité* de la MRC de Papineau afin que ledit Règlement sur les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec, soit modifié afin de permettre aux citoyens de prendre part à ce « Défi pissenlits » en retardant pour tout le mois de mai la tonte de gazon, et ce, sans risque de pénalité découlant de toute réglementation applicable aux nuisances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ripon adresse également à toutes les municipalités locales de la MRC de Papineau, une demande d'appui à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

2022-07-206



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Montebello confirme son appui à la Municipalité de Ripon dans sa demande auprès de la MRC de Papineau afin que le Règlement numéro SQ 21-003 sur les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec, soit modifié afin de permettre aux citoyens de prendre part au « Défi pissenlits » en retardant pour tout le mois de mai la tonte de gazon, et ce, sans risque de pénalité découlant de toute réglementation applicable aux nuisances;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Papineau.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime

Adoptée à l'unanimité.

2022-07-207

14.2 Partenariat avec le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau dans le cadre des Journées de la culture 2022

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau et la Société historique Louis-Joseph-Papineau organisent des activités, s'inscrivant dans la Journée de la Culture 2022 et qui auront lieu le 1^{er} octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces activités comprendront, entre autres, du chant, lancement de livre et causerie, mettant à l'honneur la soprano Frédérique Drolet et l'autrice Anne-Marie Sicotte;

CONSIDÉRANT QUE le CACP et la SHLJP s'occupent de toute l'organisation de cet événement, incluant la publicité, et que la seule contribution requise de la Municipalité est l'usage de l'église;

CONSIDÉRANT que ce type d'usage s'inscrit dans la vocation de l'église cédée à la Municipalité sous condition d'en faire un usage communautaire et culturel.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau et la Société historique Louis-Joseph-Papineau à utiliser l'église, sans frais, le 1^{er} octobre 2022 afin d'y réaliser des activités dans le cadre de la Journée de la Culture 2022.

D'AUTORISER le directeur général agréé, Mario B. Briggs, à donner les directives nécessaires afin de faciliter l'accès et l'usage de l'église au CACP et à la SHLJP pour d'organiser leurs activités ci-dessus décrites.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Période de questions des citoyens

Aucune question



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello

16. Période de questions et communications des membres du Conseil municipal

Questions/communications :

- Il a été question de la séance info-citoyens du mois d'août 2022 par Benoit Millette

2022-07-208

17. Levée de la séance à 19 h 56

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

DE LEVER la séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce

17 août 2022

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier